

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 14 mars 2017**

Date de convocation : 6 mars 2017

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, MAISONNEUVE-POUZOL Franck, BUSCHE Chantal.

Pouvoirs : PANO Jeanine à BOUVET Chantal et GAILLARD Jimmy à ANDRE Patrick

Absente excusée : CHABALLIER Aurélie

Absent : DELHOME Gabriel

La séance est ouverte à 20H35

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Approbation du dernier compte rendu.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir reporter le vote du compte administratif et le vote du compte de gestion au conseil du 4 avril 2017. (Pas reçu les comptes de gestion de la Trésorerie).

Accord du Conseil Municipal

**VOTE DES TAXES LOCALES :**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux 2016 :

Taxe habitation : 8,39% - Taxe Foncier Bâti : 15,23% - Taxe Foncier Non Bâti : 71,32%

**TAXE D'HABITATION : ABATTEMENTS :**

Après discussion le conseil municipal décide de reporter cette délibération et demande de prendre plus de renseignements auprès de la trésorerie pour le calcul de cet abattement.

**SARL BLAISE BATIMENT : CONTRAT DE DENEIGEMENT :**

Monsieur Patrick ANDRE expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une entreprise pour le déneigement.

Le Conseil Municipal, accepte le devis et le contrat de trois ans de l'entreprise BLAISE Bâtiment pour un montant de 500 € HT (forfait à l'année) et si besoin pour le déneigement 80 € HT de l'heure, tarif majoré de 100 € de l'heure (entre 20h et 6h du matin) et tarif majoré de 115 € HT (samedi, dimanche et fériés)

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions aux associations pour 2017.

| ASSOCIATIONS                  | MONTANT | ASSOCIATIONS               | MONTANT |
|-------------------------------|---------|----------------------------|---------|
| Comité des Fêtes              | 130 €   | Assoc. Sportive de Larnage | 130 €   |
| Assoc. La Boule Crozoise      | 130 €   | Théâtre Amateur Crozois    | 130 €   |
| Paroisse St Vincent (ADVA)    | 130 €   | A.C.CA Crozes Hermitage    | 130 €   |
| Sou des écoles Larnage/Crozes | 500 €   | Duo del'hermitage          | 130 €   |
| Club des Anciens              | 130 €   | Les rustines               | 130 €   |

Le Conseil municipal, vote les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2017 pour un montant total de 1 670 €.

**TARIFS ASSAINISSEMENT 2017 :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs assainissement pour 2017.

Redevance par m3 : 1,20 € et Abonnement mensuel: 2 €

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU :**

Mme le Maire informe les membres du conseil du nouveau nom de la communauté d'Agglomération : **ARCHE AGGLO.**

Mme le Maire demande l'opposition au transfert de compétence PLU pour pouvoir rester maître du PLU de notre commune.

Accord du conseil municipal.

### **RELIURE DES REGISTRES DES DELIBERATION : DEVIS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire relier les délibérations dans un registre. Deux devis sont présentés aux membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, accepte le devis de l'établissement KOSSMANN Jean de BORDEAUX (33), 88 Rue Lecocq pour un montant de 210 € HT les deux volumessoit 252 € TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

\* Permanence en vu des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017 :

#### **Le 23 avril :**

- de 8 h à 12 h : Patrick ANDRE, Eric LIONNETON, Chantal BUSCHE
- de 12 h à 15 h : Olivier PONSONNET, Marielle LEGRAND, Chantal BOUVET
- de 15h à 18h : Frédéric BLAISE, Jimmy GAILLARD, Jean-Michel MONTAGNE

#### **Le 7 mai :**

- de 8 h à 12 h : Jean-Michel MONTAGNE, Jeanine PANO
- de 12 h à 15 h : Franck MAISONNEUVE-POUZOL, Marielle LEGRAND, Roland MONTAGNE
- de 15 h à 18 h : Chantal BOUVET, Aurélie CHABALLIER

- Elagage des arbres par l'entreprise ESTAVIL au balcon de l'Hermitage
- Suite à différents travaux effectués sur la commune, nous vous rappelons que toute modification ou nouvelle construction nécessite une autorisation. En cas de doute s'adresser en mairie.
- Présentation du devis de l'entreprise SCUTUM pour la pose de caméra dans les toilettes publics.
- SDIS : demande d'une interlocutrice afin d'échanger des informations sur le volontariat des pompiers : Mme Chantal BOUVET.
- REPAS CHEVREAU ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES LE 8 AVRIL 2017.

La séance est levée à 22h10